



Cercle Aqua-sport des Mureaux  
Rue Hubert Mouchel  
78130 Les Mureaux  
Numéro d'affiliation FFN 3480

## **CHARTRE DU NAGEUR**

En raison d'un absentéisme important aux entraînements et aux compétitions prévues par le calendrier officiel, il fut décidé, par concertation commune entre le bureau du Cercle Aqua-sport des Mureaux et les entraîneurs, la mise en place d'une charte de bonne conduite. Ce document est remis aux nageurs des groupes suivants : école de natation, compétition A et B.

### **ABSENCES**

Toute absence non justifiée aux entraînements du lundi et jeudi soir et aux compétitions prévues au calendrier annuel sera considérée comme un abandon du groupe compétition. Dans ce cas, les entraîneurs se réservent le droit de ne plus accepter ces nageurs à ces entraînements. La cotisation ne sera alors pas remboursée. Il faut savoir que des absences répétées aux entraînements ne peuvent que nuire à l'efficacité du nageur en compétition. Les départs pour les compétitions hors des Mureaux se feront de la piscine.

### **RETARDS**

Les retards justifiés sont acceptés jusqu'à 10 minutes. En revanche, tous les enfants ayant été vus à l'heure à l'entrée des vestiaires et en retard au bord du bassin seront renvoyés chez eux (après appel des parents).

### **COMPORTEMENT A L'ENTRAINEMENT**

Tout comportement perturbant le bon déroulement des entraînements, que cela soit dans les vestiaires, au bord du bassin ou dans l'eau, sera sanctionné par une exclusion provisoire puis définitive s'il y a récurrence.

### **DEPARTS POUR LES COMPETITIONS**

Comme tous les départs pour les compétitions se feront de la piscine, il serait bien qu'une organisation de covoiturage se mette en place, ou que des parents acceptent de confier leurs enfants au club, qui louerait un mini bus pour cette occasion. Dans ce dernier cas, il faut l'autorisation des parents.

Le respect de cette charte permettra un meilleur fonctionnement du club, des entraînements plus efficaces et l'amélioration de la réussite personnelle du nageur. Cette charte doit être signée par le nageur et, si mineur, par ses parents. Elle doit être remise au Cercle Aqua-sport à l'inscription. Le nageur gardera une copie pour information.